La Bonnevie de Saint-Antoine

MURAT - CHASTEL SUR MURAT

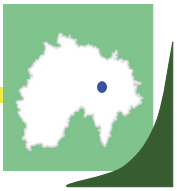

Durée : 2h00

Longueur : 6 km

Balisage : bleu

▼900 m ▲1110 m

Dénivelé : + 210 m

Assez facile

Cet itinéraire permet la découverte de la cité médiévale de Murat, de paysages remarquables tels que les Monts du Cantal, de protubérances volcaniques très caractéristiques : les necks, ou encore d'un patrimoine religieux riche tel que la chapelle romane Saint Antoine fondée au XIIe siècle et remaniée au XVe.

Traversée de pâtures et de propriétés privées, chiens interdits même tenus en laisse.

Topo-guide de référence :
Le Plomb du Cantal et ses Vallées
Office de tourisme Hautes Terres Tourisme
www.hautesterrestourisme.fr
www.maisondelapinatelle.com

Création et entretien du circuit :
Hautes Terres Communauté
www.hautesterres.fr

Crédit photo CD15-BBT

Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire : www.rando.cantal.fr

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés

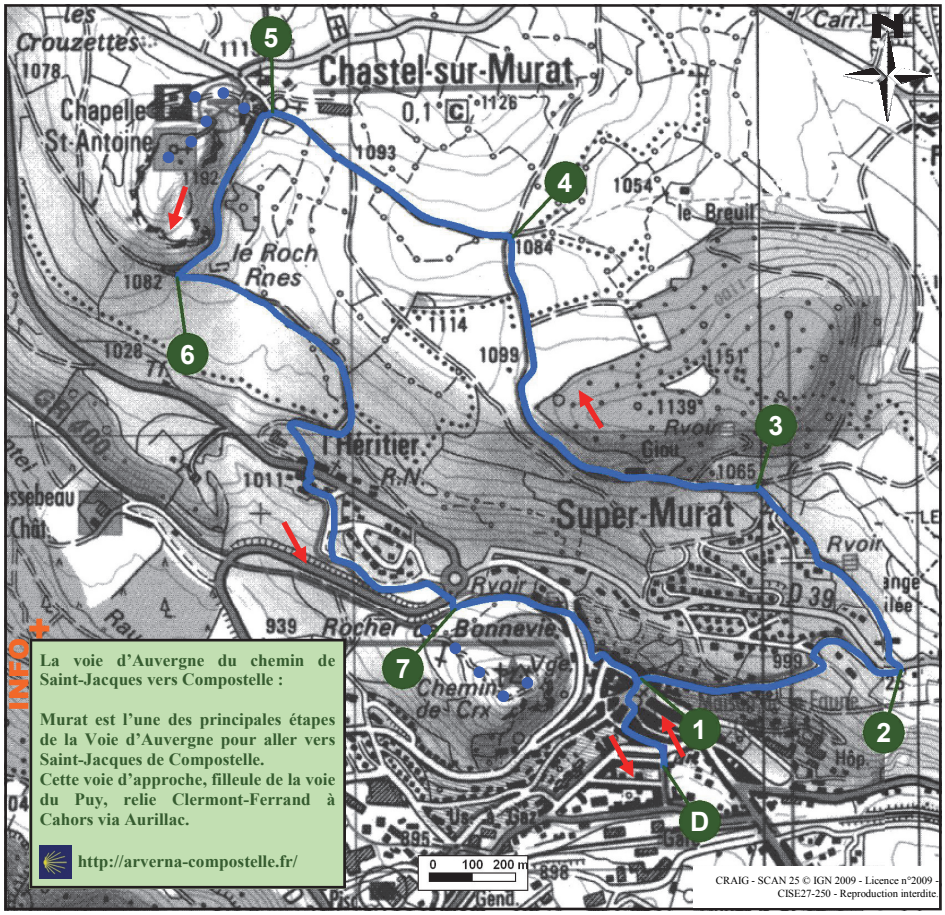

INFO+

La voie d'Auvergne du chemin de Saint-Jacques vers Compostelle :

Murat est l'une des principales étapes de la Voie d'Auvergne pour aller vers Saint-Jacques de Compostelle.
Cette voie d'approche, filleule de la voie du Puy, relie Clermont-Ferrand à Cahors via Aurillac.

http://arverna-compostelle.fr/

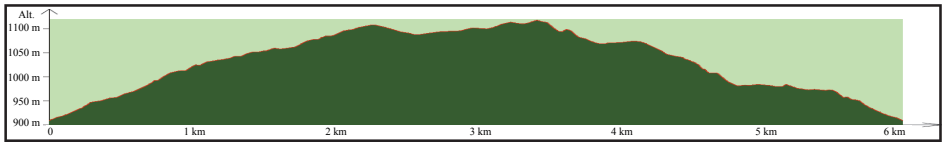

D Le départ se situe à Murat, place de l'Hôtel de Ville.

1 Traverser la place et tourner à gauche pour remonter l'avenue du 12 et 24 juin 1944. Prendre la première rue à droite jusqu'au pied de l'église. La contourner par la gauche (place du Planol).
Emprunter la rue Marchadial qui monte droit (vue sur les toits de Murat). Après le virage, prendre à droite au carrefour qui marque l'entrée d'un lotissement. Monter jusqu'au lieu dit Ezoldebeau et rejoindre la D39.

2 Traverser la départementale en prenant la rue qui monte en face (rue de la Pinatelle). Dépasser un réservoir d'eau et prendre à droite le chemin entre la maison et la prairie.

3 Au prochain croisement tourner à gauche et passer devant la ferme de Giou. Continuer sur ce chemin, traverser un portillon, et gagner le prochain carrefour (vue sur les Monts du Cantal et le neck de Chastel).

4 A ce croisement, prendre à gauche la large piste qui mène à Chastel (Hors PR possibilité de monter jusqu'à la Chapelle Saint Antoine, compter 20 mn AR, très beau panorama).

5 Dans le bourg de Chastel, tourner à gauche en passant devant les maisons adossées au rocher de Chastel. Le chemin descend le long du rocher à main droite et traverse un éboulis.

6 Franchir le portillon et tourner à gauche en longeant une ferme en ruine. Continuer sur ce chemin et franchir deux autres portillons. Au dernier portillon, tourner à droite en descendant et récupérer un autre chemin à droite. Descendre jusqu'à une patte d'oie et virer à gauche pour aboutir dans le hameau de l'Héritier. Traverser la D3 et tourner à gauche. La longer sur 100 m puis tourner à droite et à gauche. Emprunter alors un chemin qui longe ensuite un lotissement par la droite en contrebas. Arrivé au site de tri sélectif, tourner à droite et traverser le carrefour routier (Hors PR montée au Rocher de Bonnevie 15 mn A/R).

7 Après avoir traversé le carrefour, prendre le chemin à gauche qui redescend sur Murat. Emprunter la rue de Lavergne, puis rejoindre l'église et l'Hôtel de Ville.

INFO+

Volcanisme : la formation des necks

Alignés sur une même faille, les rochers de Bonnevie, Bredons et Chastel sont des témoignages de l'activité volcanique qui a marqué ce territoire il y a 3,6 millions d'années (au même moment où se produisaient les grands épanchements de lave basaltique des planèzes).
En remontant par une fissure d'alimentation, le magma a constitué de véritables lacs de lave. Ces lacs de lave se sont solidifiés et ont été dégagés de leurs cratères par l'érosion, formant ainsi les buttes rocheuses appelées « necks par les géographes (de l'anglais « neck : « cou »).
En se refroidissant lentement, la lave basaltique s'est rétractée en prismes, ou colonnes : les fameux « orgues basaltiques.

Pour une randonnée sans souci

Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

un trait indique la continuité du tracé,

Tourner à droite,

Tourner à gauche,

X *une croix, c'est la mauvaise direction.*

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.

Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser… Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- **se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,**
- **emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),**
- **éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,**
- **ne pas quitter les sentiers balisés,**
- **ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,**
- **ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,**
- **refermer les clôtures à la traversée des pâturages,**
- **ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,**
- **ne pas fumer ou faire du feu,**
- **ne pas camper,**
- **ne cueillir aucune plante,**
- **en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,**
- **En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.**

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes… Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la Communauté de Communes Hautes Terres Communauté. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.